

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements Question orale n° 1595

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les graves inquiétudes suscitées par les annonces venues de différents rectorats, au cours de ces dernières semaines, évoquant la baisse des crédits attribués aux établissements scolaires pour l'organisation des activités « Ecole ouverte ». C'est notamment le cas dans l'Académie de Créteil, où la communauté éducative du collège Léon-Blum, d'Alfortville, en particulier, s'est récemment émue de se voir notifier par les services du Rectorat que les partenariats financiers habituels attribués au fonctionnement de l'« École ouverte » ne seraient pas confirmés pour la présente année scolaire 2005-2006, ce qui équivaudrait donc à une diminution des crédits par rapport aux aides qui avaient été consenties durant la précédente année scolaire 2004-2005. De telles annonces, si elles venaient à se confirmer, mettraient gravement en péril la pérennité de ces dispositifs mis en oeuvre par les équipes enseignantes, dont on connaît l'engagement exemplaire et l'implication pour la réussite de ces périodes d'accueil et d'animations qu'ils organisent au sein de leurs établissements scolaires. Ainsi, au regard de ces informations, de fortes inquiétudes pèsent sur les dispositifs qui ont d'ores et déjà été prévus et programmés, souvent en partenariat étroit avec d'autres acteurs locaux, pour les prochaines périodes de vacances et qui, faute de crédits, pourraient être remis en cause, voire même annulés. À un moment où la crise profonde qui traverse notre pays touche en premier lieu les jeunes, il lui apparaît absolument inacceptable que de telles réductions budgétaires frappent des établissements scolaires dont les conditions de fonctionnement des dispositifs « École ouverte » risquent de se dégrader car cette situation pénaliserait des jeunes gens qui sont, pour la plupart, issus de quartiers situés en zone urbaine sensible et qui se retrouveraient donc sans encadrement et sans activités durant ces périodes. En outre, les établissements semblent invités à recourir à d'autres sources de financement, pour compenser ces restrictions de crédits, notamment à des partenaires locaux. Là encore, s'il est indispensable que des partenariats se mettent en place localement pour optimiser la réussite de telles opérations, il ne lui paraît pas admissible que l'État se désengage de la sorte du financement public des établissements scolaires, seul garant de la qualité de leur fonctionnement et de leur indépendance. En conséquence, il souhaite lui demander quelles mesures il entend prendre, particulièrement dans la perspective des prochaines vacances scolaires, pour inverser cette orientation à la baisse que subissent les crédits publics, car elle remet en cause les bénéfices importants apportés aux jeunes par les activités « École ouverte », dispositifs qui, ont d'ores et déjà fait leur preuve et dont il convient plus que jamais de garantir la pérennité.

Texte de la réponse

FINANCEMENT DES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES "ECOLE OUVERTE"

Mme la présidente. La parole est à M. René Rouquet, pour exposer sa question, n° 1595, relative au financement des activités extrascolaires "École ouverte".

M. René Rouquet. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, j'appelle votre attention sur les inquiétudes suscitées, notamment dans l'académie de Créteil, par les récentes annonces budgétaires relatives à la baisse des crédits attribués aux établissements scolaires organisant les

activités "École ouverte ". Si elles se confirmaient, elles compromettraient gravement l'avenir de ces dispositifs. C'est le cas dans ma commune d'Alfortville, où la communauté éducative du collège Léon Blum mène depuis ces dernières années, auprès des collégiens, un travail exemplaire impliquant, aux côtés de la municipalité, des partenaires locaux et des associations de terrain. Or, les services du rectorat ont récemment notifié que les financements, habituellement attribués au fonctionnement de ce dispositif, ne seraient pas tous confirmés, ce qui équivaut à une remise en cause des aides consenties précédemment.

Cette annonce a suscité une légitime inquiétude, car elle met aujourd'hui en péril l'ouverture de la prochaine période d'accueil et d'animations, d'ores et déjà programmée pour les prochaines vacances scolaires, avec d'autres partenaires de terrain. Une telle remise en cause, due à des raisons budgétaires, est difficilement admissible pour ceux qui oeuvrent localement auprès des jeunes!

À l'heure où la crise profonde qui traverse notre pays touche en premier lieu la jeunesse, il n'est pas acceptable que l'État se désengage de la sorte, car ces diminutions de moyens pénalisent particulièrement des établissements scolaires situés en zone urbaine sensible, dont les élèves se retrouveraient privés d'encadrement et d'activités durant les vacances.

Monsieur le ministre, je vous remercie de m'apporter la garantie que les engagements initiaux de l'éducation nationale seront maintenus et qu'une solution permettra d'assurer la pérennité du dispositif " École Ouverte " pour les vacances scolaires de cet été.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Depuis 2003 les crédits relatifs à l'opération " École ouverte " sont globalisés au niveau académique. Cette globalisation a été renforcée en 2006, dans le cadre de la mise en oeuvre de la LOLF. Les recteurs sont donc seuls à décider du montant de l'enveloppe consacrée à l'opération " École ouverte " et ont ainsi à dégager les crédits nécessaires sur le budget opérationnel de programme " vie de l'élève ".

Il apparaît, au vu des remontées d'enquête, que l'académie de Créteil est très impliquée dans le dispositif, auquel elle consacre un budget important. En effet, le budget par semaine, qui s'élevait à 5 390 euros en 2004, est sensiblement supérieur au coût moyen national - de 4 456 euros en 2004. Il a atteint 5 600 euros en 2005. En 2006, le nombre d'établissements participants et le nombre de semaines d'ouverture vont augmenter. Les crédits issus du budget opérationnel de programme " vie de l'élève " ont à ce jour été délégués à hauteur de 80 % aux rectorats. La préfecture de région a prévu d'augmenter substantiellement sa subvention, ce qui devrait permettre d'assurer l'École ouverte dans les conditions habituelles.

Mme la présidente. La parole est à M. René Rouquet.

M. René Rouquet. Monsieur le ministre, je n'aurais pas posé cette question, s'agissant notamment de la situation du collège Léon Blum, qui me préoccupe, si nous avions de telles informations.

L'élaboration du programme d'activités du dispositif " École ouverte " exige des réponses rapides, car il faut garantir les partenariats qui sont sollicités durant cette période. Les enseignants et les parents d'élèves sont donc très inquiets. Il est indispensable d'aller vite pour cet établissement qui accueille chaque jour, dans le cadre de ce dispositif, 130 élèves, issus pour la plupart de quartiers situés en zone sensible et dont chacun mesure la forte attente.

Le 8 novembre, au plus fort des violences urbaines, le Premier ministre s'était engagé ici même à prendre des initiatives rapides en faveur des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il est urgent de stopper cette baisse des crédits publics.

Monsieur le ministre, vous avez annoncé un certain nombre de mesures. J'espère qu'elles seront appliquées dans le rectorat de Créteil, que les bons choix seront faits et que le dispositif " École ouverte " ne sera pas remis en cause dans ma ville.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je suis d'accord pour consentir un maximum d'efforts. Les éléments que j'ai donnés, avec des crédits en constante augmentation, reflètent la réalité. Dans votre dernière intervention, vous avez employé une expression qui m'a un peu heurté : la baisse des crédits. Or les crédits de l'éducation nationale sont en forte hausse puisqu'ils progressent deux fois plus que l'inflation. Il suffit de regarder la loi de finances pour 2006 pour s'en rendre compte!

Données clés

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QOSD1595

Auteur : M. René Rouquet

Circonscription: Val-de-Marne (9e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale Numéro de la question : 1595 Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4786 **Réponse publiée le :** 10 mai 2006, page 3142

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 mai 2006